

ENTENTE INTERVENUE

ENTRE

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

ci-après appelée l'« **Université** »

ET

**LE SYNDICAT DES PROFESSEURS ET
PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU
QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

ci-après appelé le « **Syndicat** »

(ci-après appelés collectivement
les « **Parties** »)

RELATIVE À LA COMPOSITION DU COMITÉ DE PROMOTION 2025-2026

- CONSIDÉRANT** la convention collective 2022-2027 liant les Parties;
- CONSIDÉRANT** les dispositions du paragraphe 22.08 b) de la convention collective stipulant que le comité de promotion doit inclure dans sa composition deux (2) membres de l'extérieur de l'Université nommées par la Commission des études à partir de deux (2) listes produites respectivement par l'Université et le Syndicat;
- CONSIDÉRANT** la résolution de la Commission des études relative à la nomination des membres du comité de promotion (2026-CE672-03.06-R6411, 3 février 2026, ci-annexée);
- CONSIDÉRANT** que le comité de promotion a été informé que madame Julie Beaulieu, professeure à l'Université du Québec à Rimouski et identifiée par le Syndicat comme membre de l'extérieur de l'Université, serait dans l'incapacité de participer aux travaux du comité de promotion en raison d'une absence pour une durée indéterminée;
- CONSIDÉRANT** que les démarches entreprises par le Syndicat n'ont pas permis d'assurer le remplacement de madame Beaulieu par un autre membre provenant de l'extérieur de l'Université;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues entre les Parties.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente entente.
2. Nonobstant les stipulations du paragraphe 22.08 b) de la convention collective, les Parties conviennent que la composition du comité de promotion 2025-2026 comporte un (1) membre, plutôt que deux (2), provenant de l'extérieur de l'Université.

3. La présente lettre d'entente est convenue en raison des circonstances particulières et exceptionnelles de la situation qu'elle vise et ne pourra être invoquée à titre de précédent dans tout autre dossier.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ ÉLECTRONIQUEMENT.

**LE SYNDICAT DES PROFESSEURS
ET DES PROFESSEURES DE
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À
TROIS-RIVIÈRES**

Pier-Luc Lajoie
Signé avec ConsignO Cloud (14/05/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



M. Pier-Luc Lajoie
Président

Mariane Gazaille
Signé avec ConsignO Cloud (14/05/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Mme Mariane Gazaille
Vice-présidente aux relations de travail

Marc Beauregard
Signé avec ConsignO Cloud (14/05/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



M. Marc Beauregard
Vice-président aux affaires syndicales

**L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À
TROIS-RIVIÈRES**

Mathieu Desjardins
Signé avec ConsignO Cloud (14/05/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



M. Mathieu Desjardins
Vice-recteur au développement
humain et organisationnel

Annie Stipanivic
Signé avec ConsignO Cloud (19/05/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Mme Annie Stipanivic
Doyenne suppléante du Décanat de
la gestion académique des affaires
professorales

Houda Souissi
Signé avec ConsignO Cloud (14/05/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Mme Houda Souissi
Directrice du Service des relations de travail

Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire de la commission des études de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 3 février 2026, à 13 h 30.

NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ DE PROMOTION DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS

CONSIDÉRANT l'alinéa b) de l'article 22.08 de la Convention collective 2022-2027 intervenue entre l'Université du Québec à Trois-Rivières et le Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT le document Promotion des professeurs et professeures 2025-2026 – Critères, méthode et modalités d'évaluation (résolution 2025-CE671-04.03.05-R6405);

CONSIDÉRANT la liste de noms produite par le Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières pour la constitution du comité de promotion, composée du nom d'un professeur ou une professeure provenant d'une université au Québec et le nom de deux professeurs ou professeures de l'UQTR élus par l'assemblée générale du syndicat à titre de substitués;

CONSIDÉRANT la liste de noms produite par les vice-recteurs académiques pour la constitution du comité de promotion, composée du nom d'un professeur ou une professeure provenant d'une université au Québec et de deux cadres académiques de l'UQTR à titre de substitués;

CONSIDÉRANT l'avis des vice-recteurs académiques;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU de nommer les personnes suivantes au comité de promotion des professeurs et professeures 2025-2026 :

- Madame Julie Beaulieu, professeure au Département des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Rimouski, à titre de professeure provenant d'une université au Québec;
- Monsieur Étienne St-Jean, professeur au Département de management de l'UQTR, à titre de membre substitut au professeur Stéphane Martineau et à la professeure Julie-Marthe Grenier;
- Monsieur Yves Chiricota, professeur au Département d'informatique et de mathématique de l'Université du Québec à Chicoutimi, à titre de professeur provenant d'une université au Québec;
- Monsieur Jean-François Millaire, doyen de la recherche et de la création de l'UQTR, à titre de cadre académique substitut;

- Mme Annie Stipanivic, doyenne de la gestion académique des affaires professorales par intérim de l'UQTR, à titre de cadre académique substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par:

Me Éric Hamelin
Secrétaire général